

**Intervention de Franck Montaugé 2/12/2015 PLF 2016 /
mission « Politique des territoires – crédits « ville »**

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Je centrerai mon propos sur deux aspects de cette mission :

- les évolutions de la politique de la ville
- la traduction budgétaire de cette grande ambition nationale

et je terminerai en formulant quelques remarques sur l'engagement du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

La mission **Politique des territoires, sur son volet « ville »**, traduit la haute ambition du Président de la République de lutter contre la pauvreté et le phénomène de désocialisation constaté dans nombre de nos quartiers.

En se gardant de tout raccourci réducteur, l'actualité douloureuse nous rappelle **si besoin était** combien cette problématique est au cœur des enjeux de cohésion sociale, combien les réponses et solutions que nous pouvons lui apporter conditionnent notre capacité collective à donner sens à ce que nous avons en **commun**, la République.

Je veux ici souligner la pertinence des choix politiques et méthodologiques qui ont été faits par les ministres de la ville successifs, François Lamy, Myriam El Khomri et Patrick Kanner

- pour cibler les 1500 quartiers de la nouvelle politique de la ville,
et aussi
- pour améliorer l'efficacité des politiques de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU qui concerne 466 quartiers, 216 d'intérêt national et 250 d'intérêt régional.
- Tout en impliquant les habitants eux-mêmes à travers les conseils citoyens.

Pour la première fois dans notre pays, des quartiers de territoires ruraux rentrent dans la politique nationale de la ville. Certains d'entre eux accèdent aussi au NPNRU. **C'est le cas du quartier du Grand Garros à Auch**. C'est une reconnaissance qui mérite d'être soulignée. Et c'est un progrès important en matière de solidarité nationale !

Dans un contexte général marqué par la nécessité de contribuer au rétablissement des comptes publics, le programme 147 voit ses **438 millions d'euros** de crédits préservés, la fin

des entrées dans le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) expliquant de manière purement mécanique la baisse de 2,6%.

L'action 1 de ce programme « **Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville** » en atteste puisque ces crédits sont en **augmentation de 15 millions d'euros** par rapport à 2015, des crédits à hauteur de **197 millions d'euros** pour les nouveaux contrats de ville et à hauteur de **151 millions d'euros** pour les Projets de Réussite Éducative (PRE) et les dispositifs adultes-relais.

Les **7000 associations** et l'**action citoyenne** dans ces quartiers seront soutenus avec **171 millions d'euros** de crédits tous ministères confondus dont 77 pour le seul ministère de la Ville.

Pour mesurer au bon périmètre l'effort budgétaire national en direction de ces quartiers, il faut aussi rajouter aux 367 millions d'euros d'allègements fiscaux, en augmentation par rapport à 2015, les 4,1 milliards d'euros de crédits de droit commun qui permettront d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers dans les domaines

- de l'éducation,
- de la formation et de l'accès à l'emploi,
- de la prévention et de la sécurité,
- de l'accès à la vie associative et culturelle,
- du soutien social
- de la santé
- de la lutte pour l'égalité et contre les discriminations.

99 millions d'euros seront **aussi** consacrés au développement économique des quartiers par le biais notamment de l'Agence France Entrepreneur qui sera mise en place en 2016.

L'EPARECA poursuivra son travail remarquable de reconquête commerciale de ces quartiers.

Au final, le budget de la politique de la ville augmente, traduisant ainsi concrètement la priorité qu'il constitue pour le gouvernement.

Pour terminer, quelques mots sur le déploiement du NPNRU.

L'enjeu financier est considérable puisqu'il est de 6,4 milliards d'euros, 5,3 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 1,1 pour les quartiers d'intérêt régional (QIR).

Les enseignements tirés des PNRU précédents nous interrogent sur l'efficacité des fonds engagés. Nul doute que les stratégies de peuplement, a fortiori au périmètre, non plus des seuls quartiers mais des territoires agglomérés, serviront l'atteinte de l'objectif de mixité sociale, garant dans la longue durée de l'efficacité globale de l'ensemble du dispositif.

L'avancement du NPNRU sera aussi conditionné par la capacité budgétaire des partenaires financeurs. La technique du « scoring » permettra à l'ANRU de tenir compte des situations diverses des territoires mais je regrette ici d'avoir à constater que la baisse de la DGF affectera inmanquablement les possibilités de financement des communes et EPCI

concernés. La réduction à 70% maximum des subventions pour démolir interroge dans le même sens.

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Par les dispositifs de contrat de ville, le PNRU et le NPNRU, notre pays, à travers l'action du gouvernement et du ministre dont je salue l'engagement, s'est donné les moyens budgétaires et méthodologiques d'améliorer la vie des habitants des quartiers défavorisés.

Le chemin pris est le bon ! Il sera long.

Nous n'en sommes qu'au début et je vous propose donc, sur cette base, d'adopter les crédits « ville » de la mission « politique des territoires ».

Je vous remercie.